

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal  
du 05 juin 2025 à 19h30**

Le conseil municipal de la commune de MALANGE s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 27 mai 2025, sous la présidence du Maire, Hervé GUIBELIN.

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT,  
David CHECHILLOT, Mathias GIRARDIN, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON  
Absent excusé : Pascal COURDEROT  
Absent : Ludovic BRASSEUR  
Secrétaire de séance : Antoine PRIEUR-DREVON  
Quorum : 6

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du 08 avril 2025
- Point sur les affaires en litige
- Demande participation rénovation logement Place Jean Baptiste et pergola rue Saint Pierre
- Avis recrutement médecin du travail par le Centre de Gestion
- Devis Assistance technique ONF (parcelles 2, 3, 7, 10 et 25)
- Devis Enedis caméra rue Saint Pierre
- Devis pompage regard et nettoyage auget et puit
- Devis sol aire de jeux
- Point travaux réseaux Abergement
- Recensement de la population du 15 janvier 2026 au 14 février 2026
- Effacement des réseaux rue du Clos
- Questions diverses :

---

**1. Approbation de Procès-Verbal du 08 avril 2025.**

Il n'y a pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé par 8 voix pour.

**2. Point sur les affaires en litige**

- Un dossier de permis de construire a été redéposé afin de régulariser la fermeture d'un bâtiment agricole. Celui-ci est en cours d'instruction mais nécessite l'avis de la chambre d'agriculture et la DDT.
- Une affaire doit passer au Tribunal Administratif de Besançon début juillet et l'audience sera rendue courant d'été.
- Une proposition d'issue amiable a été adressée concernant le litige sur la taxe d'aménagement d'une construction.

**3. Demande participation rénovation logement Place Jean Baptiste et pergola rue Saint Pierre (délibérations 019-2025 et 020-2025).**

Place Jean Baptiste : une demande a été faite concernant la prise en charge des fournitures de peinture pour les 3 chambres du logement. Le montant s'élève à 215.50 €. Les locataires proposent de réaliser eux-mêmes les travaux.

Le Conseil Municipal par 8 voix pour accepte la prise en charge des frais

de 215.50 € et précise que les locataires devront fournir un justificatif.  
(délibération 019-2025)

Rue Saint Pierre : la locataire sollicite l'autorisation à sa charge pour la pose d'une pergola de 4m x 4m sur la terrasse à l'arrière du logement et demande une participation à la commune pour l'installation de celle-ci.

Après échange, notamment sur la responsabilité de la commune quant à l'entretien, l'assurance en cas de sinistre, la fixation, ..., le Conseil Municipal par 7 voix pour et 1 abstention (Antoine PRIEUR-DREVON) donne l'autorisation pour la pose d'une pergola, précise qu'une demande d'urbanisme devra être déposée en mairie ou directement sur le guichet unique et par 8 voix contre refuse la demande de participation.  
(délibération 020-2025)

#### 4. Avis recrutement médecin du travail par le Centre de Gestion (Délibération 021-2025).

Le centre de gestion du Jura travaille actuellement sur la création d'un service de médecine professionnelle avec l'opportunité de recruter un médecin du travail qualifié dans le but d'accompagner et de conseiller les collectivités dans le domaine de la santé au travail. Les visites médicales seront confiées à un infirmier en santé au travail placé sous la surveillance et la coordination d'un médecin du travail ; ce service venant renforcer les démarches initiées en 2024 avec le recrutement d'une conseillère en prévention qualifiée.

Le centre de gestion Du Jura sollicite ainsi l'avis des communes sur cette nouvelle mission qui restera dans les coûts appliqués actuellement pour une offre similaire.

Le Conseil municipal après avoir échangé, par 8 voix pour, émet un avis favorable dans la mesure où les tarifs seraient identiques à se proposer par l'OPSAT à ce jour.

#### 5. Devis assistance technique ONF (Délibération 022-2025).

Monsieur le Maire présente le devis de l'ONF des frais d'assistance technique quant à l'exploitation forestière pour l'hiver 2025/2026 des parcelles 2, 3, 7, 10 et 25 ce qui représente environ 255 m<sup>3</sup> à 4€ pour les grumes et 45 m<sup>3</sup> à 1,50€ pour les surbilles. Il précise que les quantités seront quantifiées à l'issue du chantier et facturées au réel.

Le Conseil municipal, par 8 voix pour, valide le devis proposé à 1305€ TTC.

#### 6. Devis ENEDIS (délibération 023-2025)

La commune a reçu le devis pour la pose et le raccordement du coffret électrique rue-saint-pierre afin d'installer la caméra. Le montant s'élève à 1382,40€ HT soit 1658,88€ TTC. Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas l'autorisation d'utiliser le poteau EDF et qu'elle doit faire l'acquisition et l'installation d'un mât auquel viendra s'ajouter la plus-value pour la mise en place de la caméra rue Saint-Pierre de 3593,15€ HT soit 4311,78€ TTC qui avait été validé lors de la dernière

séance.

Le Conseil municipal par 8 voix pour approuve le devis ENEDIS pour l'installation du coffret électrique pour un montant de 1658.88€ TTC et autorise Monsieur le maire à passer la commande pour le mât nécessaire à l'installation de la caméra.

#### 7. Devis pompage regard et nettoyage auget et puit (délibération 024- 2025)

L'agent communal réalise des heures pour l'entretien de la station d'épuration qui sont refacturées à l'intercommunalité. Cependant, les roseaux étant trop hauts, il est très compliqué de nettoyer les buses. Un devis a été demandé pour réaliser ces travaux par ailleurs le nettoyage de l'auget et du puits pourront être faits en même temps. À la suite des travaux de l'Abergement et de la mise à jour des regards de l'alimentation de la fontaine, il est nécessaire d'effectuer le nettoyage des regards en vue de récupérer l'eau de la source.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, approuve, par 8 voix pour, le devis d'un montant de 1032,60€ TTC.

#### 8. Devis sol aire de jeu

L'étude concernant l'installation de dalles amortissantes sur l'aire de jeux est trop onéreuse du fait de normes très complexes liées à la hauteur de chute. Il est proposé au Conseil municipal d'installer des graviers roulés lavés 6/8 adaptés sur une hauteur minimum de 20 cm.

Une demande est faite pour une proposition de sol amortissant en résine. Le point est reporté.

#### 9. Point Travaux réseaux Abergement

Monsieur le maire indique que les travaux de réseau de l'assainissement sont terminés. La commune, la communauté d'agglomération du grand Dole et le syndicat intercommunal des eaux de Moulin Rouge sont satisfaits du travail de l'entreprise MONTHOLIER qui a réalisé plus de longueur et se trouve en dessous du prix du marché. La route a été re goudronnée et les accotements réensemencés.

Durant les travaux, l'entreprise a retrouvé l'eau alimentant la fontaine et a installé 2 regards, il sera peut-être possible de la remettre en eau.

Le coût à la charge de la commune s'élève à 1440€ TTC pour ces regards auquel il faudra ajouter le déplacement du poteau incendie.

#### 10. Recensement de la population

La commune a reçu les informations concernant le recensement de 2026 qui aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. Pour cela, la nomination d'un coordonnateur communal et le recrutement d'un agent recenseur sont nécessaires.

Après avoir échangé, un arrêté sera pris pour nommer la secrétaire en tant que coordonnateur communal, ce que les élus acceptent.

Une publication sera faite sur Intramuros pour le recrutement de l'agent recenseur.

#### 11. Effacement rue du clos

Les travaux de sécurisation des fils nus de la rue basse sont terminés. En parallèle, en 2023, la commune avait demandé un chiffrage pour l'effacement de la rue du clos. Ces travaux avaient été repoussés afin de les réaliser en même temps que le renouvellement de la conduite d'eau. Cependant, étant donné que de gros travaux ont été réalisés à l'Abergement par le syndicat des eaux de Moulin Rouge, la commune ne sera pas prioritaire pour les travaux rue du Clos.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, sollicite l'actualisation du devis et se positionnera ensuite.

#### 12. Questions diverses

Trafic route d'Auxange : à la suite des travaux de l'Abergement et de la fermeture de l'accès aux bus scolaires, les communes d'Auxange et de Malange ont pris l'attache de l'intercommunalité et de la Région pour interdire définitivement ce trajet. Après plusieurs échanges et constatations sur place par les services concernés, il s'avère que la demande a reçu un avis favorable. Un arrêté sera pris pour interdire la circulation au 3.5t sur cette route.

Pigeonnier : les travaux de l'entreprise RICHARD sont terminés, la facture est conforme au devis.

Voirie : les travaux de l'entreprise COLAS ont été réalisés.

Cimetière : les plaques du colombarium devraient être réceptionnés prochainement pour pouvoir terminer les travaux. Par ailleurs, la commune a reçu une notification de la Préfecture d'attribution de 30 % de DETR.

Election : une nouvelle réglementation pour les élections municipales de 2026 a été votée. Les premiers éléments suivants sont à retenir. Les listes devront avoir la parité. Elles devront être composées de 9 candidats minimum à 13 candidats maximum pour la commune. Les électeurs ne pourront plus rayer un nom ou plusieurs noms dans la liste sans que le vote soit nul.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire, Hervé GUIBELIN



